

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX
Séance du Mercredi 13 avril 2022**

L'An deux mille vingt deux et le treize avril le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents :Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier,, Mr Emeric Landre, Mr Nicolas Perche , Mme Marie-Claude PAGNEUX;Mr Laurent Martin Mme Nathalie Buffy , Mr Freddy Berezziat,
Excusés :Mr Franck Dussud ayant donné pouvoir à Mr Berthillier, Mme Delphine Champion ayant donné pouvoir à Mr Landre

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

Le conseil approuve et signe le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022.

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Compte de gestion du receveur 2021- Budget Principal et Budget Assainissement

Après rapprochement des deux documents on constate que les écritures du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021 du Comptable du Trésor sont identiques.

Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Comptable du Trésor Public pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif 2021 Budget principal et Budget Assainissement

(Unanimité)

2- Compte administratif 2021- Budget Principal et Budget Assainissement

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget assainissement lesquels peuvent se résumer ainsi :

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Budget principal

Fonctionnement
Excédent de 253 645.09 €

Investissement
Déficit de 267 475.18 €

Résultat d'ensemble en tenant comptes des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

Fonctionnement
Excédent de 680332.06 €

Investissement
Déficit de 519 420.22 €

(16 voix pour 1-voix contre- 1 abstention)

Budget Assainissement

Fonctionnement

Excédent de 17 629.80 €

Investissement

Excédent de 38 671.00 €

Résultat d'ensemble en tenant comptes des résultats antérieurs et des restes à réaliser

Fonctionnement

Excédent de 193 346.16 €

Investissement

Excédent de 102 261.03 €

17 voix pour - 1 abstention

3- Affectation des résultats

Compte tenu des résultats présentés précédemment le conseil municipal décide les affectations suivantes

Budget principal

Article R002 Fonctionnement 160 911.84 €

Article R1068 Investissement 519.420.22 €

Article D001 Investissement 477 476.22 €

17 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention

Budget assainissement

Article R002 Fonctionnement 193 346.16 €

Article R001 Investissement 102 261.03 €

18 voix pour – 1 abstention

4- Budget primitif 2022 – Budget principal et budget assainissement

La section de fonctionnement est une nouvelle fois cette année calculée au plus juste afin de pouvoir dégager une part de financement de l'investissement sans augmenter les taux d'imposition.

Les taux d'imposition ne seront pas modifiés afin de ne pas accroître la pression fiscale des pontevallois.

La DGF quant à elle s'élève à 326 250 € (340 480 euros en 2021) .

Pour information en 2014 cette dotation était de 571 728 € et en 2009 le montant de la DGF était de 622 007 €

Le budget a donc cette année encore été calculé au plus juste et les marges de manœuvre se réduisent chaque année. L'année 2021 a été marquée une nouvelle fois par la crise sanitaire qui s'est traduit sur le budget par une hausse des achats de produit désinfectant, gel hydroalcoolique, masques, équipements divers. Pour 2022, le contexte actuel nous contraint à prévoir une nette augmentation des dépenses d'électricité et de gaz.

Pour 2022, la section investissement reflète les projets à venir comme le barrage des aiguilles et la construction de la médiathèque. Cette année est consacrée aux études qui permettront la mise en œuvre de ces projets.

Quant au budget d'assainissement, en 2022, est inscrit une étude relative à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement qui permettra à la communauté de communes Bresse et Saône d'avoir des éléments préalables à la prise de compétence assainissement Il faudra également poursuivre les travaux d'entretien du réseau ainsi que ceux programmés dans le schéma directeur.

Le conseil municipal vote :

Budget principal

Fonctionnement 2 515 376.84 €

Investissement 1 198 682.22 €

17 voix pour 2 voix contre

Budget Assainissement

Fonctionnement 430 904.16 €

Investissement 148 491.03 €

18 voix pour – 1 abstention

5- Modalité de remboursement de charges à caractère général et de personnel du budget annexe assainissement au budget principal

Les agents rattachés à l'entretien du réseau d'assainissement ainsi que les agents en charge du secrétariat du service assainissement sont rémunérés sur le budget principal. L'estimation de ces charges de personnel s'élève à 4 % des charges de personnel du budget principal de l'année N-1. Les charges d'administration générale sont estimées à 4 % du montant du chapitre 011 de l'année N-1 du budget principal

(Unanimité)

6- Fixation des durées d'amortissement

Le conseil municipal vote les durées d'amortissements suivantes: (

Logiciels (article 2051)	2 ans
Travaux du canal article 2041512)	10 ans

(Unanimité)

7- Tarifs 2022

Le conseil municipal vote les tarifs suivants :

LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

Table	1.60 €	Barrière	2.30 €
Chaise	0.80 €	Estrade	10.50 €

REPLACEMENT MATERIEL COMMUNAL

Chaises :	20.00 €	Plateaux :	70.00 €
Tréteaux :	50.00 €		

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Association de Pont de Vaux : gratuité limitée à 3 fois par an
Au-delà :

•	Salle du bas	
•	Salle + cuisine :	170 €
•	Chauffage :	70 €
Salle du haut		
•	Salle + cuisine :	80 €
•	Chauffage :	40 €

Entreprises de Pont de Vaux		
•	Salle + cuisine :	170 €
•	Chauffage :	70 €

Associations ou entreprises extérieures et Particuliers de Pont de Vaux		
•	Salle :	200 €
•	Cuisine :	50 €
•	Chauffage :	70 €

Autres salles municipales : 10 € / heure

Pour toute utilisation : des frais de nettoyage pourront être facturés en cas de besoin au prix de 500€

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DOCUMENTS EMPRUNTES – PAIEMENTS

-Roman Adulte :	20 €	-Livre enfant	13 €
-Documentaire Adulte :	30 €	-DVD	40 €

DROIT DE PLACE : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR POSTE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS

Tarif annuel 130.00 €

DROIT DE VOIRIE : OCCUPATION DU TROTTOIR POUR TERRASSE

Tarif annuel : 5 € le m²

DROIT DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS

Tarif annuel pour 1 emplacement : 50.00 €

COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR – TARIF DES CONCESSIONS

Columbarium :

Pour une case 15 ans : 285 €

Pour un case 10 ans : 205 €

Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres : 55 €

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Tarifs pour un emplacement de 2 m² 40 :

15 ans : 110 €

30 ans : 205 €

50 ans : 390 €

-Vacations du gardien de police municipale pour les arrivées et départs de corps : 26.00 €

PLAQUES EUTECTIQUES

- 10.00 € / plaque pour 10 plaques utilisées + 1 container
- 9.00 € / plaque pour 20 plaques utilisées + 2 containers
- 8.00 € / plaque pour 30 plaques utilisées + 3 containers
- 7.00 € / plaque pour 40 plaques utilisées + 4 containers
- 6.00 € / plaque pour 50 plaques utilisées + 5 containers

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – CLASSE ULIS

-170 € par élèves

TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE A LA SALLE DES FETES

➤ Assiette plate 27 cm	6.40 €	➤ Verre ordinaire 13cl	0.95 €
➤ Assiette plate 20.5 cm	4.45 €	➤ Pot à eau 1.3l	4.10 €
➤ Assiette à dessert	3.90 €	➤ Saladier (Arcoroc fleur 28cm)	7.50 €
➤ Fourchette	2.50 €	➤ Saladier 31 cm	9.10 €
➤ Cuillère (grande)	2.50 €	➤ Légumier inox 22 cm	8.50 €
➤ Cuillère à café	2.00 €	➤ Tasse à café (Oslo blanc 9cl)	2.55 €
➤ Couteau	5.00 €	➤ Soucoupe (Oslo blanc)	2.05 €
➤ Coupe 13cl	2.00 €	➤ Tire-bouchon	8.90 €
➤ Verre ballon 19cl	2.00 €	➤ Corbeille à pain cannelée 31cm	7.00 €
➤ Verre ballon 12 cl	2.00 €	➤ Pot Inox 100 cl	20.00 €
➤ Verre buvette 9cl	0.90 €		

(Unanimité)

8- Tarifs de la cantine pour 2022

Il est rappelé que depuis la rentrée 2021, les repas de la cantine sont composés de 20% de produits bio. Le conseil municipal fixe le prix du repas à 4.00 € à compter de septembre 2022. Cette augmentation correspond à la hausse des charges.

(18 voix pour – 1 abstention)

9- Tarifs du musée 2022

Suite à une erreur matérielle, il vous est proposé de retirer la délibération n° 2022-13 du 25 février 2022 et de fixer les tarifs du musée comme suit :

Entrée plein tarif	4 €
Tarif réduit	2 €
Visite guidée Musée ou ville	5 €
Visite guidée Musée + Ville	7 €
Escape game	5 €
Moment conte / visite enquête	5€
Atelier petits artistes	50 € / trimestre
Atelier scolaire 1 classe (1h30)	80 €
Atelier scolaire 1 classe (1h30) arts plastiques	110 €
Spectacle plein tarif	10 €
Visites théâtralisées	10 €
Visites « apéro infiniment.. »	8 €
Spectacle tarif réduit (- de 26 ans)	5 €
Atelier intergénérationnel	10 €

Forfait 3 ateliers intergés	25 €
Catalogues exposition	10 €
<i>(« Du geste à l'éveil », « architecture de l'imaginaire », « passeur de mémoire », « Ulysse, Anne... », « le chant des signes », « Traits/portraits », « Infiniment... »)</i>	
Livre PDV Georgette Soret	3 €
Didier Pobel « Je volais je le jure »	14 €
Didier Pobel « Maman aime danser »	12 €
Livre Brumes et Rosées	30 €
Reproductions Jacques le Roux	4 €
Repro Chintreuil moyen format	20 €
Repro Chintreuil grand format	30 €
Souvenirs	
Mug	5 €
Verre	3 €
Carte postale	1 €
Magnet	3 €
Jeux	
Balle rebondissante	1 €
Animal sable	2 €
Tirelire	5 €
Puzzle 3D	5 €
Minéraux/ bijoux	
Arbre de vie / grappe raisins pierres	8 €
Boîte 12 minéraux	10 €
Pendentif	5 €
Collier	8 €
Bracelet	6 €
Oiseau sur socle	4€
Animal miniature	5 €
Animal en sélénite	7 €
Agate/ morceaux d'améthyste /minéraux	6 €
Flacon feuilles d'or	6 €
Porte clé	6 €
Grosse agate	10 €
Bague	4 €
Pyramide agate	8 €
Paire boucles d'oreilles	7 €
Parure collier et bracelet hématite	12 €
Fossiles	
Fougère	7 €
Dents de requin Maroc	3 €
Petites ammonites/ la paire	3 €
Rastellum Madagascar	6 €
Oursin Madagascar	6 €
Bois fossiles Madagascar	6 €
Ammonites / la paire	5 €

(Unanimité)

10-Recrutement de saisonniers pour la période estivale – services techniques

Le conseil municipal décide de recruter 4 agent techniques saisonniers pour les services techniques (2 en juillet et 2 en aout). Chaque agent sera recruté pour 4 semaines.

(17 voix pour -2 voix contre)

11-Ombrières photovoltaïques -Bail emphytéotique

La commune de Pont de Vaux souhaite s'engager dans la transition énergétique et en cela contribuer au développement des énergies renouvelables

La SEM LEA (société d'économie Mixte les énergies de l'Ain, filiale du SIEA) propose de développer un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques (voir document)

Pour cela le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans pour un loyer de 1753 € par an.

(17 voix pour – 2 abstentions)

12-Adhésion au fonds de solidarité logement

Par courrier en date du 30 mars 2022, le Président du conseil départemental sollicite l'adhésion de la commune au fonds de solidarité logement pour la somme de 0.30 € par habitants. Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune

(Unanimité)

13-Questions Diverses

Monsieur le Maire fait part des courriers de remerciements de l'association de la Pétanque et de la MARPA Fête foraine : initialement prévue sur la Place du Marché, les forains ont indiqué vouloir s'installer sur l'esplanade des 4 Vents en raison de l'impossibilité d'installer des gros manèges. Les discussions sont en cours

Végétalisation de la Place Joubert : des devis ont été demandés pour l'aménagement paysager de la place.

Mme François Delay fait un point sur les actions du Collectif Ukraine.

Mr Pascal Pion indique que le déménagement de la bibliothèque aura lieu les 29 avril et 2 mai. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

Mr Jean Pierre Bugaud indique que la communauté de communes Bresse et Saône va harmoniser les panneaux des chemins de randonnée

Mme Annick Thevenard demande si la boîte aux lettres de la place Joubert doit être réinstallée. Monsieur Pion répond que l'emplacement a été défini et que la mise en place de la boîte sera réalisée prochainement. Mme Annick Thevenard demande également si des parcs à vélos seront installés place Joubert. Monsieur le Maire répond que oui. Monsieur Béreyziat conseille de choisir des parcs à vélo en U.

Mr Bereyziat constate que plusieurs projets se font en collaboration avec la commune de Saint Bénigne (PEDT, collectif Ukraine...) et il demande si un projet de fusion des deux communes est à l'étude. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas.

Mme Danielle Massu demande si des aménagements pour la giration des cars scolaire place Joubert seront réalisés. Une solution a été retenue, elle sera mise en œuvre prochainement.

Mme Jeanine Guillain demande qu'un panneau d'affichage soit fixé à l'Arquebuse

Mr Emeric Landré signale que la passerelle du moulin est en mauvais état

Mme Claude Rimette indique un défaut de signalétique de la patinoire. Monsieur le Maire rappelle que c'est à l'exploitant de mettre en place des panneaux

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h50

PONT DE VAUX le 19 avril 2022

Le Maire,
Yves PAUGET

